



**Jeudi 10 décembre 2009**  
**15h - 18h**  
**Maison des Suds**  
**Pessac, Domaine Universitaire**

*Spécial*  
*Collectivités territoriales*



## Du jumelage au rayonnement international par la coopération décentralisée

**Réunion d'information sur la coopération décentralisée  
 et ses outils de co-financement**

Membres fondateurs de Cap Coopération



## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



Outils de co-financement à disposition des collectivités territoriales (CT):

- **Financements institutionnels :**
  - Conseil régional d'Aquitaine : Appel à projets « Développement solidaire »
  - MAEE : Appel à projets triennal 2010-2012 « Soutien à la coopération décentralisée »
  - Partenariats AFD / Collectivités territoriales
  - Financements européens
- **Dispositif eau, assainissement et énergie : Loi Oudin – Santini**
  - Dispositif 1% facture eau et électricité
  - Appels à projets issus de ce dispositif





## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement

### Appel à projets du MAEE « Soutien à la coopération décentralisée »

Appel à projets triennal (2010 – 2012), qui se décline en sept appels différents :

- **Trois concernent des zones géographiques prioritaires :**
  - A1 : Développement économique de l'Afrique subsaharienne, de Madagascar, des Comores et d'Haïti.
  - A2 : Soutien à la gouvernance locale en Afrique subsaharienne, à Madagascar, aux Comores et en Haïti.
  - A3 : Soutien à la gouvernance locale dans les pays de l'Union pour la Méditerranée (hors pays de l'UE).
- **Quatre appels s'inscrivent dans des programmes thématiques :**
  - B1 : Agriculture et alimentation.
  - B2 : Secteur de l'eau et de l'assainissement.
  - B3 : Tourisme durable et valorisation des patrimoines naturel et culturel.
  - B4 : Lutte contre la fracture numérique.



## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement

### Appel à projets du MAEE (suite)

- **Critères d'éligibilité :**
  - Mutualisation : priorité accordée aux projets portés par plusieurs CT.
  - Complémentarité avec l'action de l'AFD.
  - Intégration des jeunes.
  - Respect des principes de l'efficacité de l'aide.
  - Projet prévoyant un dispositif d'évaluation.
- **Conditions financières :**
  - Subvention plafonnée à 25% du budget global.
  - Mais ce plafond pourra atteindre 35 % pour les projets mutualisés.
  - Apport de la collectivité territoriale : au moins égal à celui du MAEE.
- **Durée : période de 1 à 3 ans.**
- Les projets devront être déposés en ligne avant le **15 février 2010**.

## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



### Partenariats AFD / Collectivités territoriales

- **Diversité de ces partenariats, pas de procédure unique :**
  - dans certains cas, c'est la CT qui a recherché un financement auprès de l'AFD ;
  - dans d'autres, le projet a été identifié par l'AFD qui a sollicité le concours des CT ;
  - parfois, il s'agit d'une coordination des interventions, l'AFD et la CT agissant dans une même ville.
- **L'AFD n'a pas pour vocation à être bailleur de fonds:** elle est chargée de monter et de financer des projets, pas de subventionner les CT.
- **Les CT sont appelées à se focaliser sur les fonctions d'appui à la maîtrise d'ouvrage** et de renforcement des capacités et compétences de la CT partenaire.
- **Pour en savoir plus :** [www.afd.fr](http://www.afd.fr) (Document « Enseignement des partenariats AFD / Collectivités territoriales françaises »).

## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



### Les instruments financiers de l'Union Européenne

#### Rappel : Historique de l'assistance externe communautaire

**1958 :** Fond Européen de Développement pour ex-colonies (en 2008: 10ème FED pour 78 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).

**Années 90 :** Politique de développement dans les traités européens (Maastricht - 1993) & expansion de l'aide communautaire (Asie, Europe de l'est, Méditerranée, Balkans)

**2000 :** Réforme de l'assistance externe européenne (2001: création d'EuropeAid)

**2005 :** Consensus européen pour le développement (Commission & Etats membres)

**2007 :** Nouveaux instruments de l'aide communautaire pour la période 2007-2013

Source : Luc Bagur (Commission Européenne - EuropeAid)  
Intervention du 16 octobre 2009, 4èmes Assises régionales  
de la coopération décentralisée en Aquitaine

## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



### Les instruments financiers de l'Union Européenne

#### **UE : le plus grand donateur au monde**

27 + 1 donateurs responsables de 60% de l'aide au développement  
(2008 : 48,6 milliards)

USA fournissent 22%

#### **Commission européenne à elle seule :**

Second donateur d'aide humanitaire

Troisième donateur d'aide au développement (11%, après USA et  
Allemagne)

**Présente dans environ 140 pays**

Source : Luc Bagur (Commission Européenne - EuropeAid)  
Intervention du 16 octobre 2009, 4èmes Assises régionales  
de la coopération décentralisée en Aquitaine

## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



### Les instruments financiers de l'Union Européenne

L'aide communautaire est financée par trois principales sources :

#### **Lignes budgétaires de la Commission Européenne**

Lignes du budget  
général de l'UE,  
finançant des actions  
thématiques

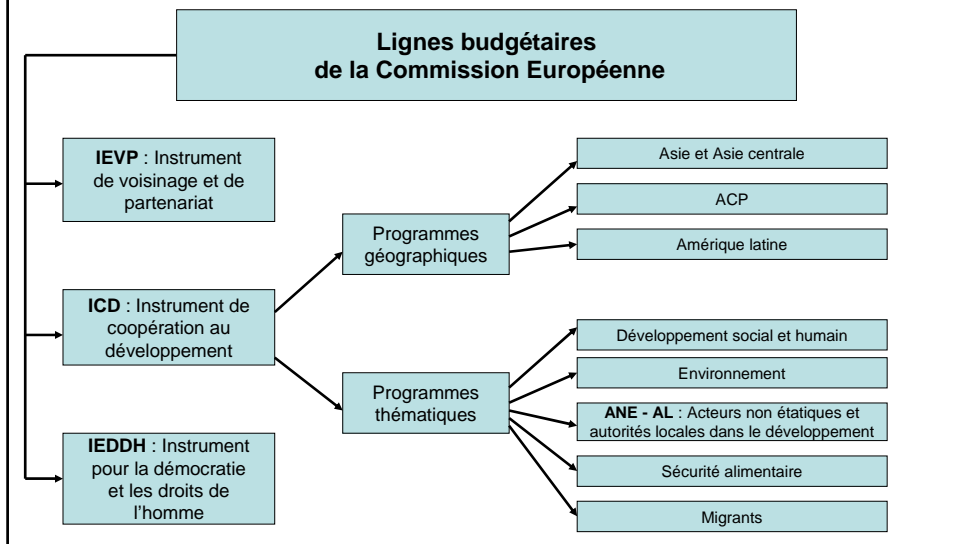
#### **Fonds Européen de Développement (FED)**

Fonds alimenté par les  
contributions directes  
des Etats membres :  
aide au développement  
des Etats ACP ayant  
signé l'accord de  
Cotonou

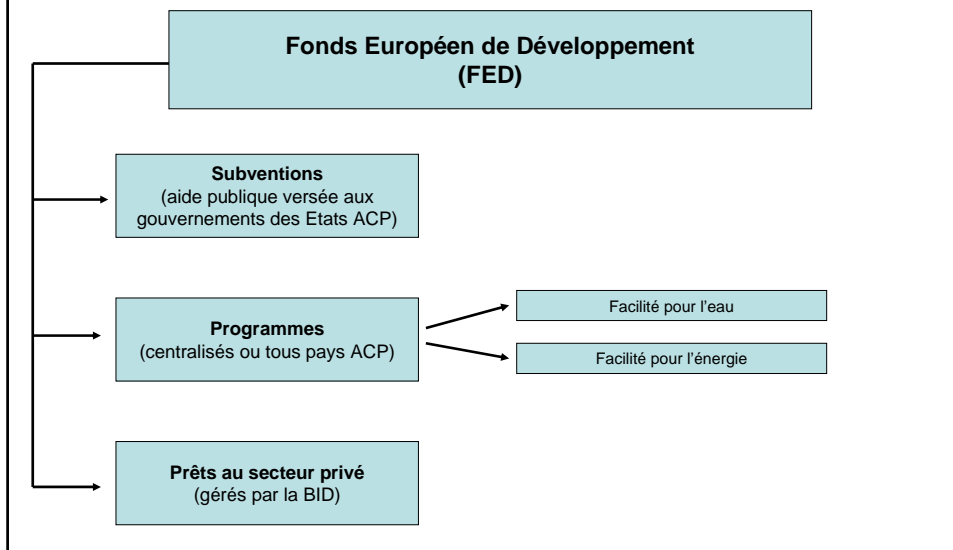
#### **Banque Européenne d'Investissement (BID)**

Ressources gérées :  
- sous forme de prêts  
- ou de financement d'actions  
de développement dans les  
secteurs productifs

## Les instruments financiers de l'Union Européenne (suite)



## Les instruments financiers de l'Union Européenne (suite)



## Les instruments financiers de l'Union Européenne (suite)



### Quelques remarques pratiques :

- Penser à s'inscrire au préalable dans le système **PADOR**.
- **Maîtriser les outils de montage de projet** : gestion du cycle de projet, cadre logique, efficacité de l'aide, dispositifs d'évaluation...

### Sites ressources :

- EuropeAid : [http://ec.europa.eu/europeaid/who/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/who/index_fr.htm)
- Europa (site officiel de l'UE) : [www.europa.eu](http://www.europa.eu)
- Cités Unies France (CUF) : [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)
- Coordination Sud et sa Newsletter : « Actualités des Financements » : [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)
- Agence « Welcome Europe » : [www.welcomeurope.com](http://www.welcomeurope.com)

## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



### Le dispositif eau, assainissement et énergie : la loi Oudin – Santini

#### Loi votée en janvier 2005 :

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L.1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. »



## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement

### Le dispositif eau, assainissement et énergie : la loi Oudin – Santini (suite)

**Cette loi a été modifiée en décembre 2006 pour s'élargir au domaine de l'énergie :**

Après les mots « distribution d'eau potable et d'assainissement » sont insérés les mots « ou du service public de distribution d'électricité et de gaz » ;

Le domaine des actions de coopération est élargi à « la distribution publique d'électricité et de gaz ».



## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement

### Le dispositif eau, assainissement et énergie : la loi Oudin – Santini (suite)

#### **Avantages de ce dispositif :**

- Incite au débat public sur l'eau dans le monde
- Moyens financiers potentiellement importants (120 millions € par an)
- Effet de levier important
- Tous les usagers paient (habitants et industriels)

#### **Mais des inconvénients :**

- Pas toujours évident à mettre en œuvre techniquement
- Report du coût sur le consommateur
- Contribution imposée
- Sommes importantes à gérer

## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



### Les appels à projets des Agences de l'Eau (issus de la loi Oudin Santini)

Cette loi autorise également les **agences de l'eau** à soutenir des projets de coopération internationale en lien avec l'eau et l'assainissement.

#### **Ex : Appels à projets CUB / Lyonnaise des Eaux**

Fonds annuel de 100 000 € destiné à co-financer des projets d'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement.

Cet appel à projets s'adresse tout autant aux associations qu'aux collectivités territoriales ou aux établissements publics.

Dépôt des dossiers en novembre.

## Coopération décentralisée : Panorama des dispositifs de co-financement



### Pour en savoir plus...

Site de Cités Unies France : [www.cites-unies-france.org](http://www.cites-unies-france.org)

Newsletter « Actualités des financements » de Coordination Sud :  
inscription sur [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

Site de la CNCD du MAEE : [www.cncd.gouv.fr/frontoffice](http://www.cncd.gouv.fr/frontoffice)

Site de l'AFD : [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Site de pS-Eau : [www.pseau.org](http://www.pseau.org) (guide « Coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement »)

Site de Cap Coopération : [www.capcooperation.org](http://www.capcooperation.org) (rubrique « collectivités territoriales »)